

## **G7 Environnement - Charte de Metz sur la Biodiversité (Metz, 6 mai 2019)**

Nous, ministres du G7 et membre de la Commission européenne chargés de l'Environnement, ainsi que ministres chargés de l'Environnement du Chili, des Fidji, du Gabon, du Mexique, du Niger et de la Norvège participant à la réunion de Metz du 6 mai 2019,, en présence de la ministre de l'Environnement de l'Égypte ;

I. Reconnaissant qu'il est important de traiter la biodiversité en tant qu'élément essentiel des dialogues du G7, compte tenu des pressions croissantes qui menacent gravement la biodiversité au niveau mondial, et en s'appuyant sur les travaux pertinents du G7 / G8 sur la biodiversité, tels que l'«Initiative de Potsdam», «Appel de Kobe pour la biodiversité» et la «Carta di Siracusa» et son évaluation dans le rapport de suivi Elmau ;

II. Reconnaissant que la biodiversité, en plus de posséder des valeurs intrinsèques, joue un rôle vital dans le maintien de systèmes de maintien de la vie, et revêt donc une importance primordiale pour toute la vie sur Terre, y compris les êtres humains; reconnaissant que la biodiversité et l'ensemble des écosystèmes (terrestres, pédologiques, marins et d'eau douce) constituent le capital naturel qui nous fournit des aliments, des matières premières, des médicaments, des abris, des sols fertiles et de l'eau, atténue ou prévient les catastrophes naturelles, et nous fournit des opportunités d'emplois, de loisirs, parmi une myriade de services écosystémiques; et reconnaissant que la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, dues à des activités humaines non durables, constituent à la fois un problème environnemental et un problème socio-économique qui affecte le bien-être humain ;

III. Reconnaissant le rôle important des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes en ce qui concerne la diversité biologique, et la nécessité de collaborer avec eux pour faire progresser les efforts en faveur de sa conservation et de son utilisation durable ;

IV. Reconnaissant les résultats de la 14<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP14) (Sharm El-Cheikh 2018), incluant la Déclaration de Sharm El-Cheikh, et notant avec inquiétude l'affirmation dans la décision 14/1 selon laquelle «...malgré les nombreuses actions positives entreprises par les Parties et d'autres, la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ne sont pas sur la voie d'être atteints d'ici 2020, ce qui, en l'absence de progrès significatifs supplémentaires, compromettra la réalisation de la mission et de la vision du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, les objectifs de développement durable, et finalement les systèmes de support de la vie de la planète», et soulignant la nécessité d'une action urgente ;

V. Se félicitant du «Rapport 2019 de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques» de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

VI. Prenant note du rapport analytique de l'OCDE «Biodiversité : Finance, économie et étude de cas pour l'action pour la biodiversité» ;

VII. Reconnaissant la décision 14/34 de la COP14 de la CDB exhortant les Parties et invitant les autres gouvernements à «...s'engager activement et à contribuer au processus de développement d'un cadre mondial pour la biodiversité solide pour l'après 2020» et à la décision 14/3 reconnaissant que l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs

concernés «sont essentiels pour atteindre les objectifs de la Convention» et «devraient être l'un des éléments clés du cadre mondial pour la diversité biologique après 2020» ;

VIII. Se félicitant des négociations en cours aux Nations unies en vue de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale.

IX. Se félicitant des discussions internationales de haut niveau pour accélérer l'action en faveur de la biodiversité, et à cet égard prenant note du récent Sommet des champions de la nature de Montréal, et de la Conférence de Trondheim sur la biodiversité à venir ;

X. Reconnaissant que la décennie 2021-2030 a été déclarée la décennie de la Restauration des écosystèmes, ainsi que la décennie des Sciences océaniques pour le Développement durable par l'Assemblée générale des Nations unies ;

DÉCIDONS DE :

1. Accélérer et intensifier nos efforts pour mettre fin à la perte de biodiversité, valoriser, conserver, restaurer et utiliser judicieusement la biodiversité, en maintenant ainsi les services écosystémiques, en maintenant une planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels pour tous.

Nous chercherons à le faire en renforçant et en améliorant nos stratégies, politiques, plans d'action et programmes de recherche en matière de biodiversité, en augmentant le niveau de mise en oeuvre des engagements qui y sont énoncés et en prenant de nouveaux engagements ambitieux et réalisables pour une action rapide en faveur de la biodiversité, soit individuellement ou conjointement. Nous allons mettre en oeuvre ces stratégies, politiques, programmes et plans d'action tout comme les engagements, les examiner et, si nécessaire, les mettre à niveau, de manière à ce qu'ils soient à la mesure des défis à relever.

À cet égard :

Nos engagements et actions porteront sur les principales pressions exercées sur la biodiversité, en s'appuyant sur les meilleurs éléments scientifiques et connaissances disponibles, y compris les évaluations thématiques, régionales et mondiales réalisées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'avenir de l'environnement mondial du Programme des Nations unies pour l'environnement, les perspectives mondiales de la diversité biologique établies par la Convention sur la diversité biologique, le processus ordinaire des Nations unies pour la notification et l'évaluation de l'état du milieu marin au niveau mondial, y compris les aspects socio-économiques, et l'état de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les pressions critiques exercées sur la biodiversité incluent le changement, la perte et la dégradation de l'habitat (y compris l'occupation des sols, la déforestation et la dégradation des forêts, les pratiques agricoles, forestières et de pêche non durables), la propagation des espèces exotiques envahissantes, la pollution terrestre et marine (notamment par les microplastiques et les nutriments) et la surexploitation des ressources naturelles (y compris la surpêche, l'abattage illégal du bois, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages) et le changement climatique. Il existe des preuves suggérant que les conditions changeantes

du climat amplifieront la perte de la biodiversité dans le futur, en particulier dans les écosystèmes dégradés.

Nos engagements et actions comprendront les politiques et actions qui offrent des co-bénéfices par rapport à d'autres défis mondiaux autres que la perte de biodiversité, notamment le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et les catastrophes naturelles. Ces défis sont inextricablement liés et doivent être traités ensemble tout en poursuivant tous les aspects du développement durable, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable. Dans ce contexte, nous déploierons davantage les solutions basées sur la nature, telles que l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe basée sur les écosystèmes, qui peuvent également renforcer l'atténuation du changement climatique et la restauration des écosystèmes.

Nos engagements et actions comprendront également la poursuite du déploiement des politiques et outils pertinents identifiés à ce jour, en s'appuyant sur les meilleures connaissances disponibles, notamment des solutions fondées sur la science et des outils liés à la gouvernance et à l'application de la loi, à la planification, aux politiques de conservation, à la gestion basée sur les écosystèmes ainsi qu'au partage et au développement des connaissances.

Nos engagements et actions promouvront la valorisation de la biodiversité, des écosystèmes et des services qu'ils fournissent, ainsi que leur intégration dans les processus de prise de décision dans les secteurs gouvernemental, commercial et économique, en particulier dans les principaux secteurs de production ayant le plus d'impact sur la biodiversité. Nos engagements reconnaîtront pleinement la valeur économique et non économique de la biodiversité et de ses composantes.

Nos engagements renforceront les avantages que la biodiversité et les écosystèmes procurent à tous, en particulier aux plus vulnérables, notamment les personnes démunies, les membres des peuples autochtones et des communautés locales, les femmes, les jeunes et les âgés, en notant que la perte de biodiversité a des impacts disproportionnés sur eux. Nous pensons que la transition nécessaire vers un avenir plus durable doit être à la fois écologique et inclusive, dans la perspective de la lutte contre les inégalités.

Nos engagements et actions comprendront des efforts significatifs pour la mobilisation de ressources additionnelles de toutes sources, publiques et privées, aux niveaux national et international en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Nous reconnaissons la nécessité de réaliser des investissements compatibles avec la réalisation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité et de travailler à réformer les systèmes qui sont néfastes à la biodiversité.

Nos engagements seront présentés autant que possible dans les enceintes appropriées, avant la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Chine, octobre 2020), afin de contribuer au développement ou à la mise en oeuvre du cadre mondial pour la biodiversité post-2020.

2. Encourager l'engagement d'autres acteurs et parties prenantes, y compris toutes les organisations concernées, les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements et autorités locaux et sous-nationaux, les universités, les groupes de femmes et

de jeunes, les entreprises, les secteurs financier et économique et les organisations non gouvernementales, pour soutenir et compléter nos efforts.

Nous le ferons, entre autres, en encourageant les parties prenantes à volontairement élaborer, adopter, mettre en oeuvre, réviser et au besoin mettre à niveau leurs propres engagements en matière de biodiversité, individuellement ou en coalitions. De tels engagements pourraient faire partie de «l'Agenda de l'action pour la nature et les hommes de Sharm el-Cheikh à Kunming».

3. Soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre mondial post-2020 pour la biodiversité. Son ambition et son caractère pratique devraient être forts afin de faciliter les changements transformationnels nécessaires à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité. Il devrait s'appuyer sur les enseignements triés de la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, ainsi que sur les meilleures connaissances scientifiques et disponibles. Il devrait être aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous le ferons, dans le cadre du processus global et participatif de préparation du cadre mondial pour la diversité biologique après 2020, en nous attachant à définir une mission et/ou des objectifs pour la biodiversité mondiale, à la fois globaux et faciles à communiquer. Le cadre devra être ambitieux, réaliste et contenir des objectifs définis dans le temps, mesurables et lorsque cela est possible associés à des indicateurs et des mesures appropriés, tenant compte du cadre défini par les objectifs de développement durable. Nous allons aussi travailler à des instruments renforcés ou nouveaux pour une mise en oeuvre meilleure et plus efficace, permettant ainsi de soutenir des processus renforcés et/ou nouveaux pour suivre et revoir la mise en oeuvre./.

*(Source : site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire)*